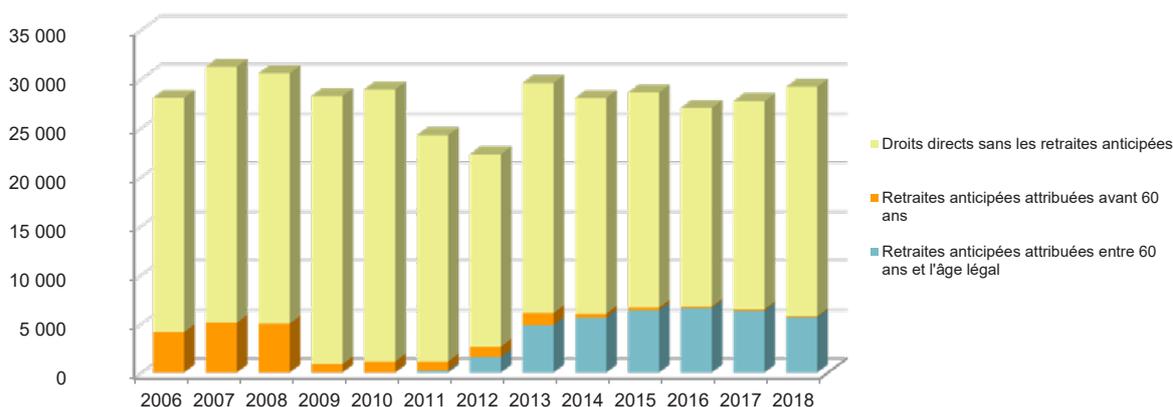




## Retraités résidant en Carsat Midi-Pyrénées

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	14 276	21 876	36 152
Droits directs (retraites personnelles)	13 106	16 051	29 157
Droits dérivés (retraites de réversion)	1 170	5 825	6 995
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	924	1 272	2 196

### Évolution des attributions de droits directs et retraites anticipées depuis 2006



Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 055	1 863	5 918
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,4 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,1 ans	74,3 ans	74,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Pensions à taux réduit	9,2%	11,5%	10,4%
Retraités bénéficiant d'une surcote	13,9%	14,4%	14,2%
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	38,2%	34,6%	36,2%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	266 661	340 750	607 411
Retraités percevant un droit direct seul	255 825	247 232	503 057
Retraités percevant un droit dérivé seul	1 929	17 626	19 555
Retraités percevant les deux à la fois	8 907	75 892	84 799
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,4%	3,8%	3,6%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	46 538	17 687	64 225
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	75,1 ans	74,3 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	720 €	592 €	648 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 135 €	975 €	1 056 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,1%	53,9%	40,5%

<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

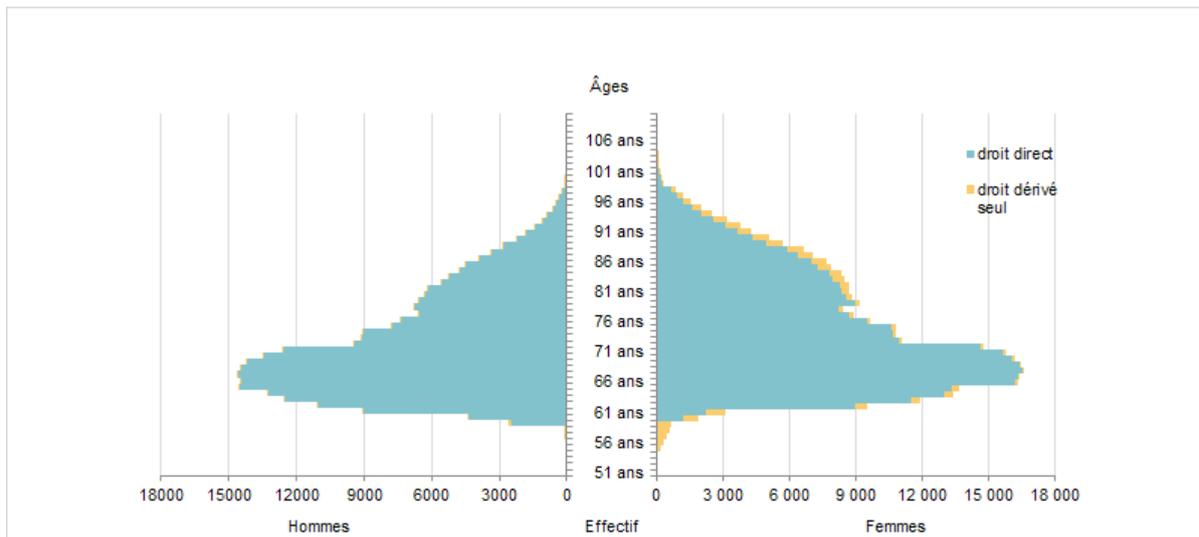
<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

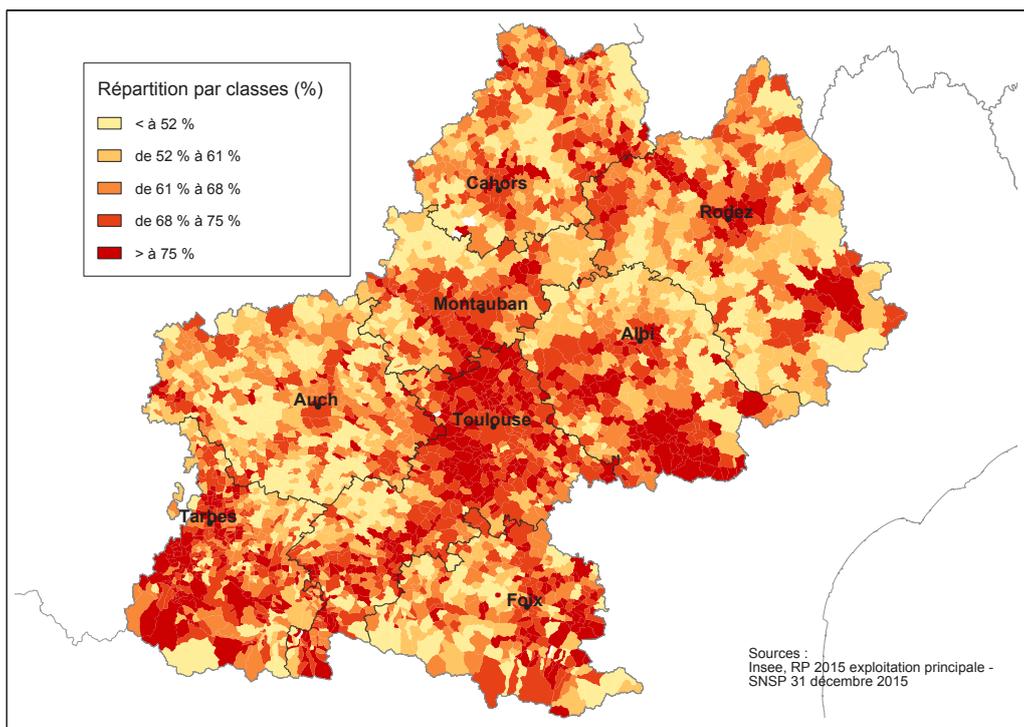
<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.

## Pyramide des âges des résidents



## Retraités du régime général par rapport à la population des 60 ans et plus par commune dans la Carsat Midi-Pyrénées

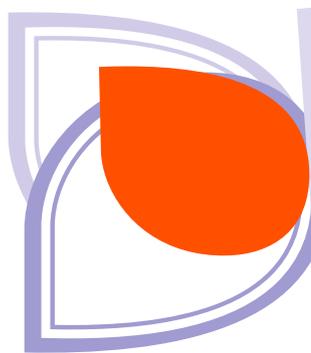


## Prestataires payés par la Carsat Midi-Pyrénées

Répartition par département de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
09 - Ariège	14 446	17 642	32 088
12 - Aveyron	25 978	33 453	59 431
31 - Haute-Garonne	90 078	112 646	202 724
32 - Gers	16 232	21 593	37 825
46 - Lot	15 812	20 196	36 008
65 - Hautes-Pyrénées	22 653	29 520	52 173
81 - Tarn	36 570	47 058	83 628
82 - Tarn-et-Garonne	20 241	26 024	46 265
<b>Total Carsat Midi-Pyrénées</b>	<b>242 010</b>	<b>308 132</b>	<b>550 142</b>
<b>Total hors Carsat Midi-Pyrénées</b>	<b>22 227</b>	<b>26 369</b>	<b>48 596</b>
<b>Ensemble des prestataires</b>	<b>264 237</b>	<b>334 501</b>	<b>598 738</b>

Sources : Cnav, SNSP, Insee  
Toutes les données de votre région sont en ligne dans la rubrique "Statistiques en région".

Retrouvez-nous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr),  
[www.statistiques-recherches.cnnav.fr](http://www.statistiques-recherches.cnnav.fr) et Twitter.

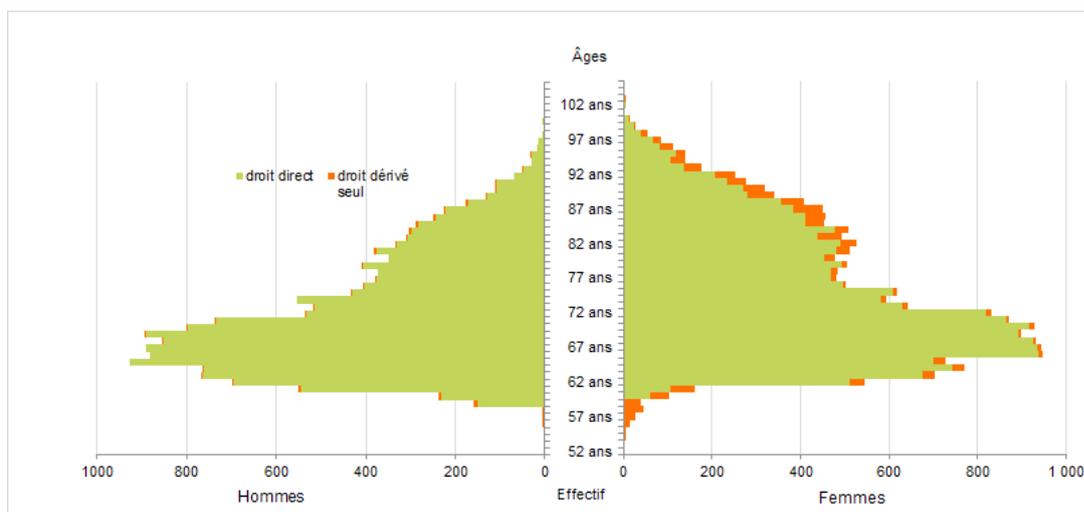


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	858	1 293	2 151
Droits directs (retraites personnelles)	786	900	1 686
Droits dérivés (retraites de réversion)	72	393	465
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	62	77	139
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	253	77	330
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,1 ans	63,0 ans	62,6 ans
Droits dérivés	76,8 ans	74,1 ans	74,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	42,1%	32,3%	36,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	15 990	19 554	35 544
Retraités percevant un droit direct seul	15 282	13 356	28 638
Retraités percevant un droit dérivé seul	110	1 242	1 352
Retraités percevant les deux à la fois	598	4 956	5 554
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,9%	4,3%	4,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	2 907	864	3 771
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	75,4 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	702 €	575 €	632 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 094 €	927 €	1 016 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	24,5%	58,7%	42,8%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations de minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

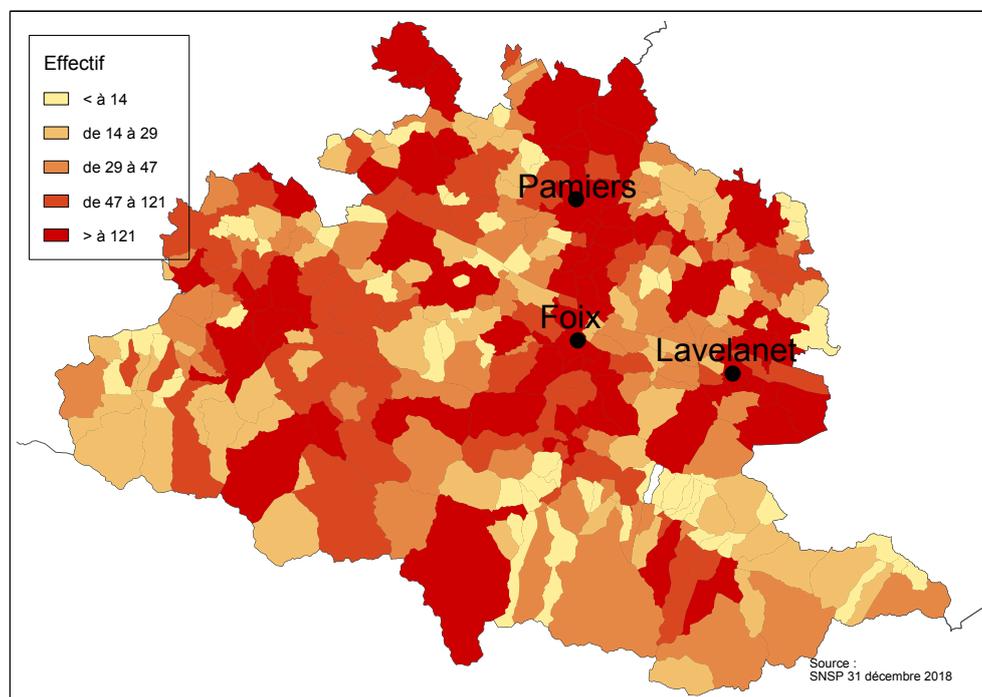
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Pamiers</b>			
Nombre total de retraités	1 318	1 829	3 147
Retraités percevant un droit direct seul	1 259	1 193	2 452
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	118	124
Retraités percevant les deux à la fois	53	518	571
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,5%	7,7%	6,8%
<b>Foix</b>			
Nombre total de retraités	866	1 252	2 118
Retraités percevant un droit direct seul	829	895	1 724
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	51	57
Retraités percevant les deux à la fois	31	306	337
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,4%	5,6%	5,5%
<b>Lavelanet</b>			
Nombre total de retraités	868	1 131	1 999
Retraités percevant un droit direct seul	812	683	1 495
Retraités percevant un droit dérivé seul	2	60	62
Retraités percevant les deux à la fois	54	388	442
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,6%	5,0%	5,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

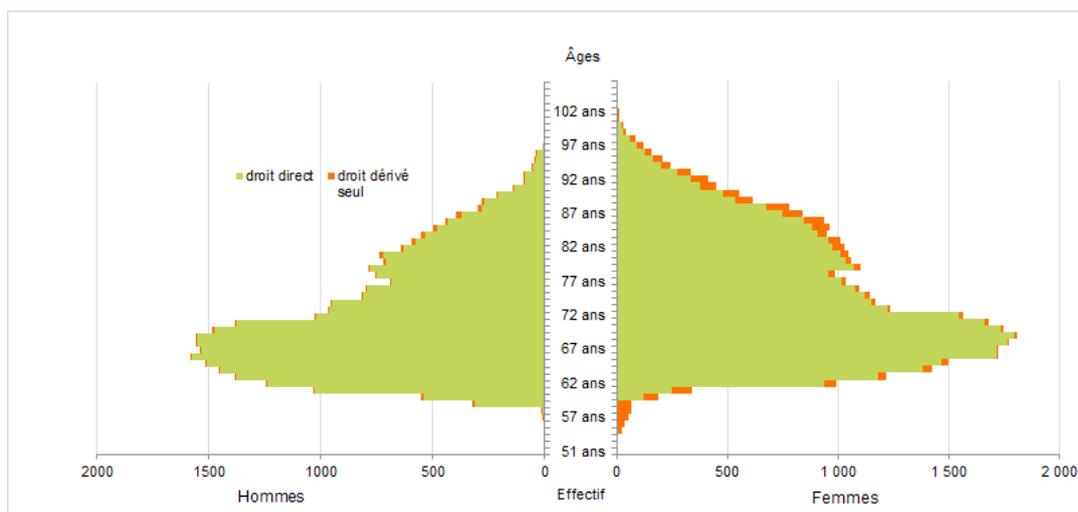


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 418	2 117	3 535
Droits directs (retraites personnelles)	1 253	1 497	2 750
Droits dérivés (retraites de réversion)	165	620	785
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	81	102	183
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	485	208	693
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,0 ans	62,9 ans	62,5 ans
Droits dérivés	76,9 ans	74,4 ans	75,0 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	34,7%	38,1%	36,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	29 360	37 563	66 923
Retraités percevant un droit direct seul	27 896	27 570	55 466
Retraités percevant un droit dérivé seul	344	1 926	2 270
Retraités percevant les deux à la fois	1 120	8 067	9 187
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,5%	3,1%	2,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	5 760	1 927	7 687
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,3 ans	75,4 ans	74,4 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	662 €	550 €	599 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 094 €	955 €	1 026 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	27,1%	58,3%	44,3%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

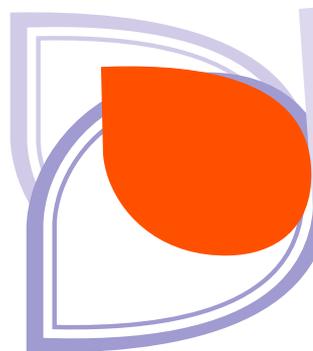
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

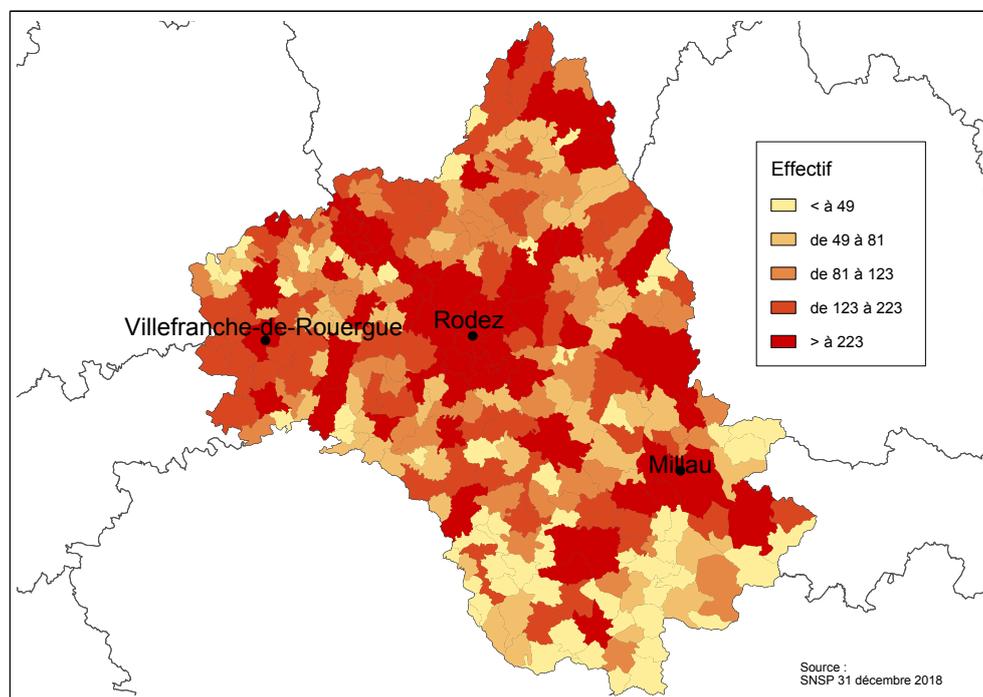
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Millau</b>			
Nombre total de retraités	2 389	3 405	5 794
Retraités percevant un droit direct seul	2 257	2 381	4 638
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	114	122
Retraités percevant les deux à la fois	124	910	1 034
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	3,5%	3,5%
<b>Rodez</b>			
Nombre total de retraités	2 066	3 106	5 172
Retraités percevant un droit direct seul	2 007	2 295	4 302
Retraités percevant un droit dérivé seul	7	136	143
Retraités percevant les deux à la fois	52	675	727
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,0%	5,2%	5,1%
<b>Villefranche-de-Rouergue</b>			
Nombre total de retraités	1 433	1 849	3 282
Retraités percevant un droit direct seul	1 366	1 301	2 667
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	79	83
Retraités percevant les deux à la fois	63	469	532
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,6%	3,5%	3,6%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

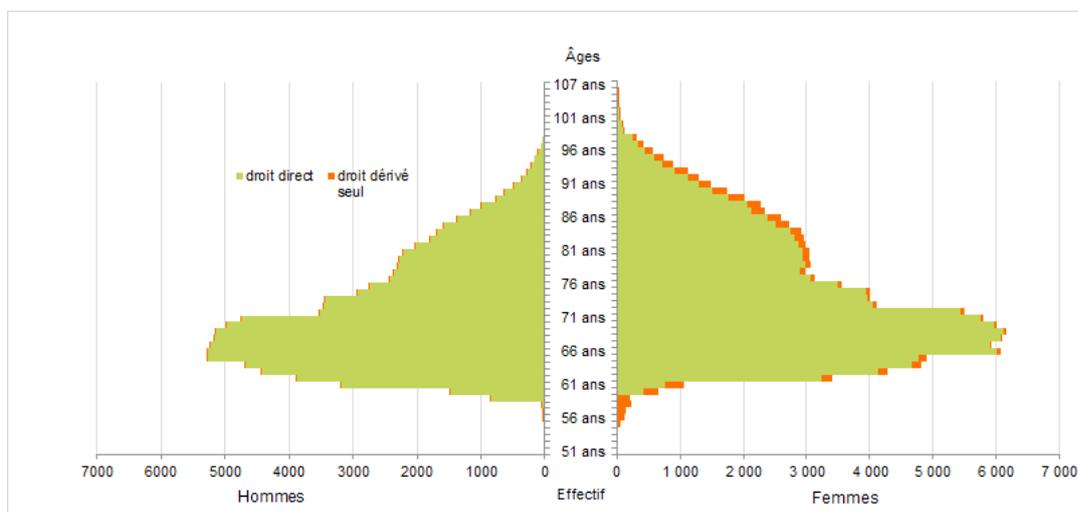


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	5 660	8 187	13 847
Droits directs (retraites personnelles)	5 366	6 214	11 580
Droits dérivés (retraites de réversion)	294	1 973	2 267
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	335	485	820
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	1 471	649	2 120
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,6 ans	63,1 ans	62,9 ans
Droits dérivés	74,6 ans	74,4 ans	74,4 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	36,3%	32,9%	34,5%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	96 044	122 234	218 278
Retraités percevant un droit direct seul	93 240	89 896	183 136
Retraités percevant un droit dérivé seul	370	5 953	6 323
Retraités percevant les deux à la fois	2 434	26 385	28 819
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	4,0%	3,9%	3,9%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	15 027	6 242	21 269
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,0 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	796 €	630 €	703 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 187 €	1 015 €	1 104 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	20,0%	48,1%	35,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

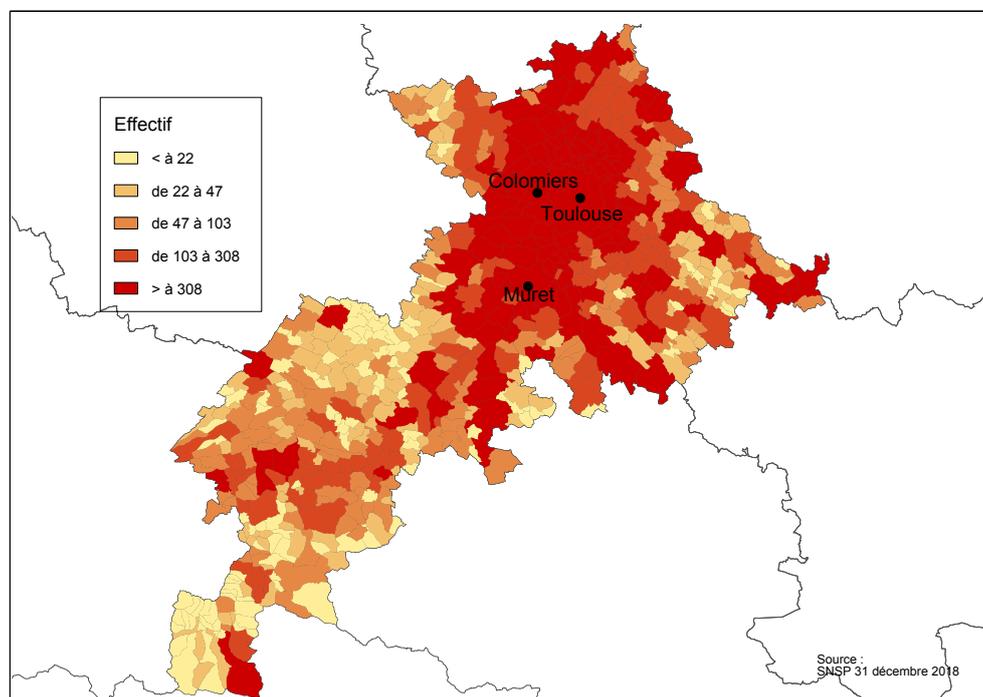
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



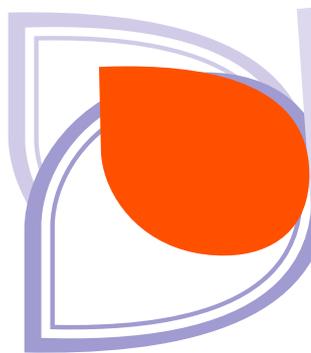
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Toulouse</b>			
Nombre total de retraités	23 902	35 110	59 012
Retraités percevant un droit direct seul	23 293	25 714	49 007
Retraités percevant un droit dérivé seul	64	1 728	1 792
Retraités percevant les deux à la fois	545	7 668	8 213
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	9,5%	6,6%	7,8%
<b>Colomiers</b>			
Nombre total de retraités	2 570	3 436	6 006
Retraités percevant un droit direct seul	2 499	2 481	4 980
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	159	167
Retraités percevant les deux à la fois	63	796	859
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	4,7%	4,2%
<b>Muret</b>			
Nombre total de retraités	2 094	2 699	4 793
Retraités percevant un droit direct seul	2 038	1 921	3 959
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	132	137
Retraités percevant les deux à la fois	51	646	697
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,6%	4,1%	3,9%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

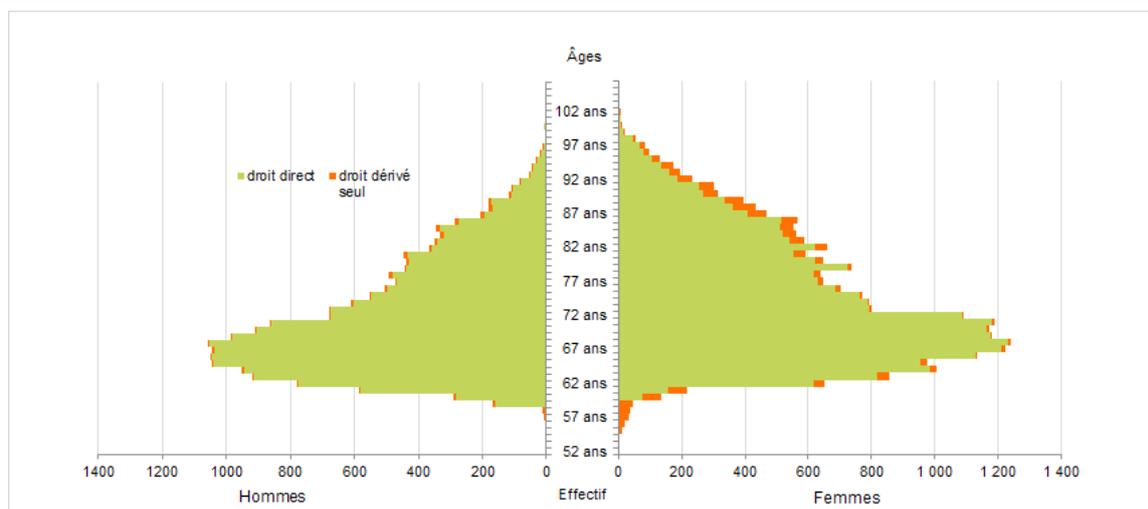


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	916	1 475	2 391
Droits directs (retraites personnelles)	819	1 064	1 883
Droits dérivés (retraites de réversion)	97	411	508
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	60	96	156
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	249	140	389
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,4 ans	63,1 ans	62,8 ans
Droits dérivés	77,8 ans	73,7 ans	74,5 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	43,5%	46,0%	44,9%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	18 689	24 422	43 111
Retraités percevant un droit direct seul	17 785	18 110	35 895
Retraités percevant un droit dérivé seul	253	1 303	1 556
Retraités percevant les deux à la fois	651	5 009	5 660
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,2%	4,2%	3,7%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 438	1 390	4 828
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	74,9 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	615 €	525 €	564 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 109 €	958 €	1 031 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	30,1%	58,5%	45,9%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

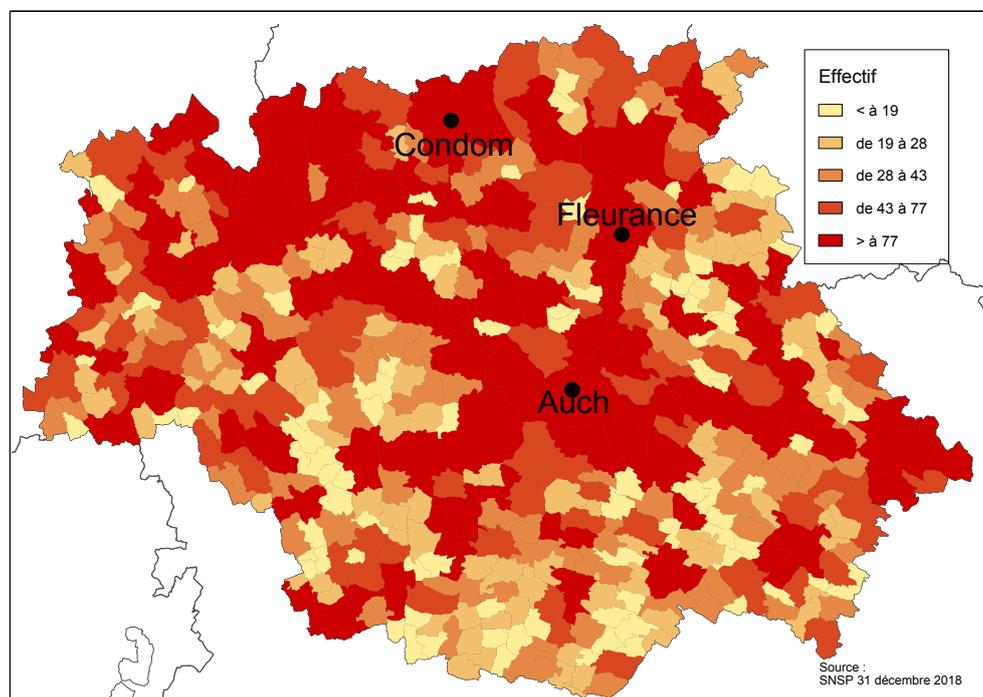
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Auch</b>			
Nombre total de retraités	2 120	2 950	5 070
Retraités percevant un droit direct seul	2 035	2 173	4 208
Retraités percevant un droit dérivé seul	14	135	149
Retraités percevant les deux à la fois	71	642	713
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,8%	6,7%	6,4%
<b>Condom</b>			
Nombre total de retraités	765	1 088	1 853
Retraités percevant un droit direct seul	731	762	1 493
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	60	68
Retraités percevant les deux à la fois	26	266	292
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,3%	6,3%	5,1%
<b>Fleurance</b>			
Nombre total de retraités	783	1 051	1 834
Retraités percevant un droit direct seul	743	701	1 444
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	58	66
Retraités percevant les deux à la fois	32	292	324
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,1%	5,4%	4,4%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

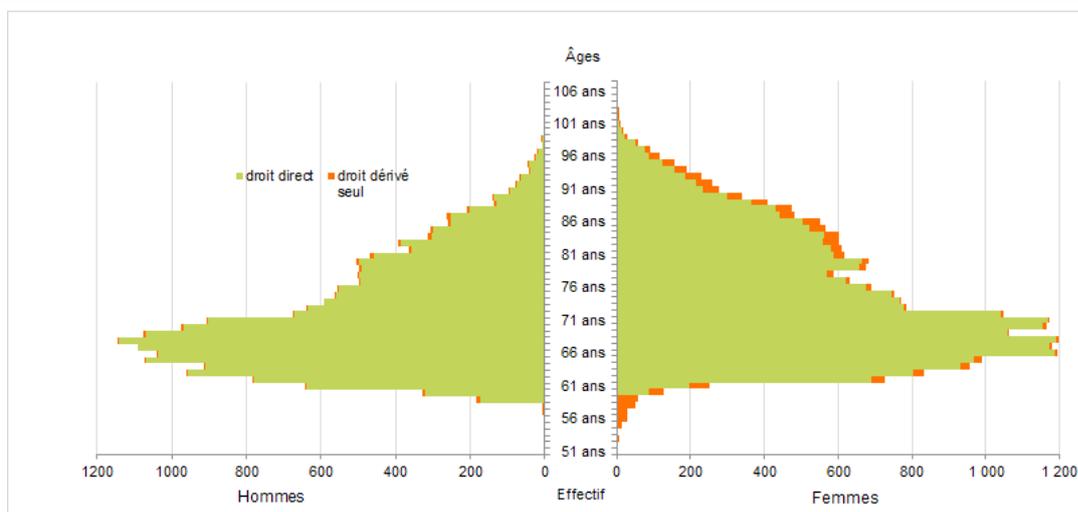


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	971	1 602	2 573
Droits directs (retraites personnelles)	873	1 175	2 048
Droits dérivés (retraites de réversion)	98	427	525
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	67	79	146
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	272	130	402
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,5 ans	63,1 ans	62,8 ans
Droits dérivés	75,5 ans	73,9 ans	74,2 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	43,4%	37,7%	40,1%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	19 397	24 367	43 764
Retraités percevant un droit direct seul	18 558	17 961	36 519
Retraités percevant un droit dérivé seul	186	1 210	1 396
Retraités percevant les deux à la fois	653	5 196	5 849
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,8%	3,4%	3,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	3 474	1 386	4 860
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,2 ans	75,1 ans	74,2 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	681 €	583 €	626 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 131 €	987 €	1 059 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,0%	52,4%	40,4%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

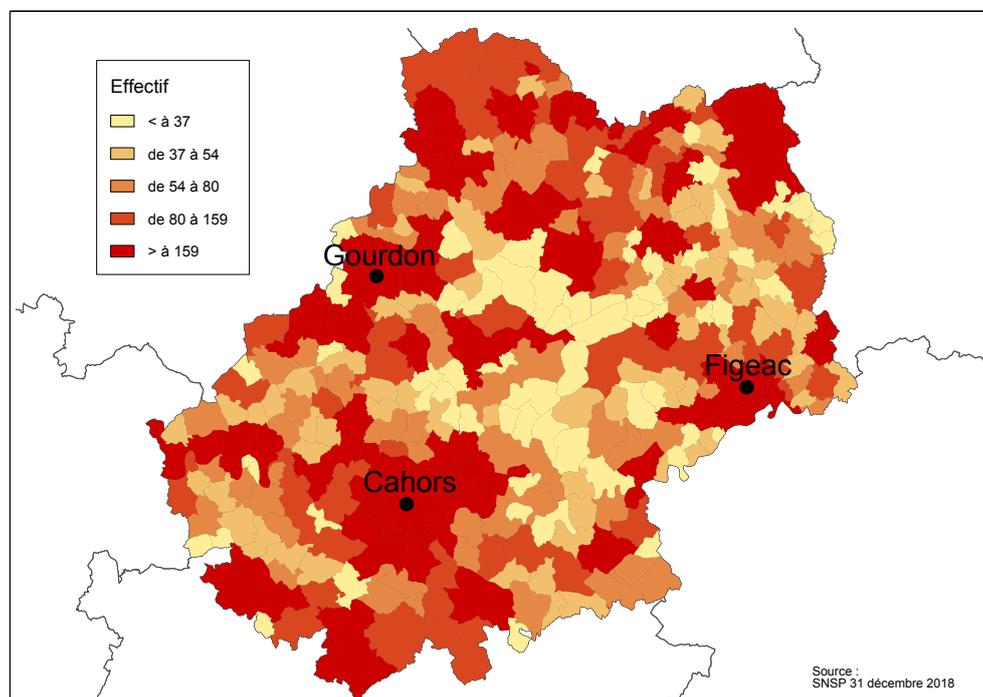
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



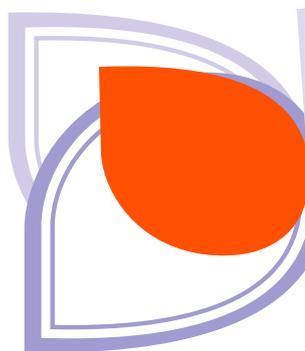
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Cahors</b>			
Nombre total de retraités	1 956	2 857	4 813
Retraités percevant un droit direct seul	1 887	2 075	3 962
Retraités percevant un droit dérivé seul	4	137	141
Retraités percevant les deux à la fois	65	645	710
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,7%	6,2%	6,0%
<b>Figeac</b>			
Nombre total de retraités	1 041	1 447	2 488
Retraités percevant un droit direct seul	1 006	980	1 986
Retraités percevant un droit dérivé seul	3	66	69
Retraités percevant les deux à la fois	32	401	433
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,5%	3,4%	3,4%
<b>Gourdon</b>			
Nombre total de retraités	560	785	1 345
Retraités percevant un droit direct seul	529	540	1 069
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	45	51
Retraités percevant les deux à la fois	25	200	225
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	2,7%	3,4%	3,1%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

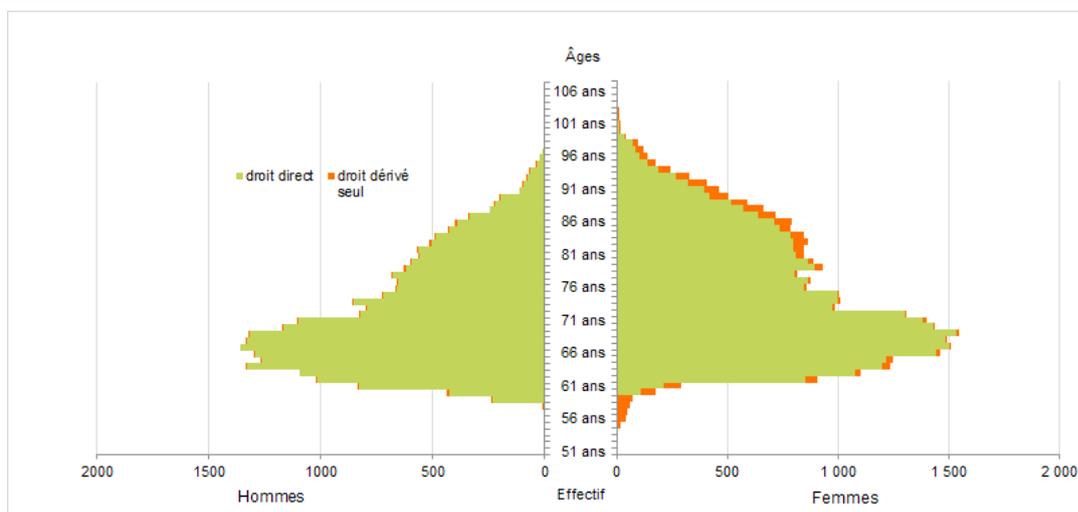


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 309	2 120	3 429
Droits directs (retraites personnelles)	1 187	1 561	2 748
Droits dérivés (retraites de réversion)	122	559	681
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	102	143	245
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	380	179	559
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,3 ans	63,0 ans	62,7 ans
Droits dérivés	76,6 ans	73,8 ans	74,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	40,5%	33,8%	36,7%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	24 711	32 225	56 936
Retraités percevant un droit direct seul	23 645	22 565	46 210
Retraités percevant un droit dérivé seul	150	1 844	1 994
Retraités percevant les deux à la fois	916	7 816	8 732
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	3,3%	4,2%	3,8%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 171	1 523	5 694
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	75,5 ans	74,6 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	681 €	582 €	625 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 095 €	945 €	1 020 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	26,9%	56,4%	43,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

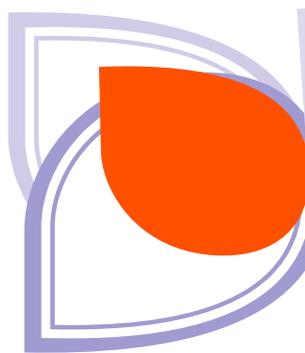
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

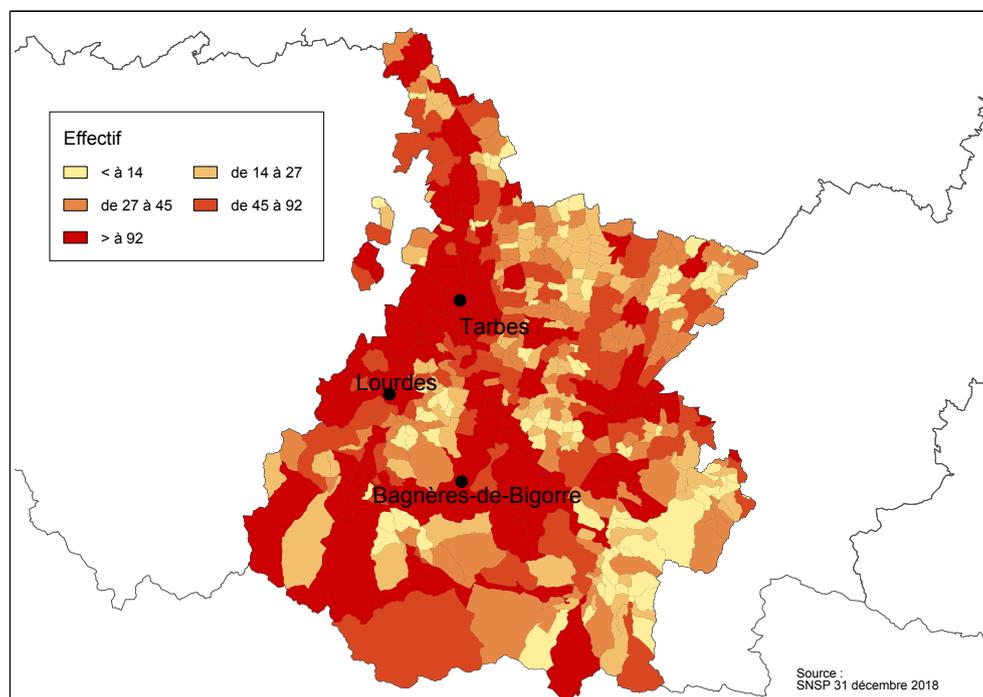
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



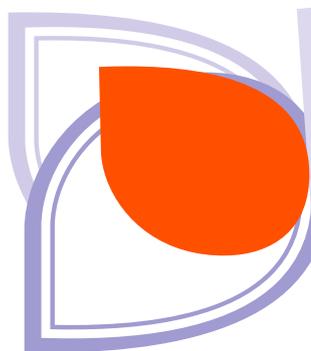
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Tarbes</b>			
Nombre total de retraités	3 652	5 977	9 629
Retraités percevant un droit direct seul	3 481	3 938	7 419
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	338	346
Retraités percevant les deux à la fois	163	1 701	1 864
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	7,3%	8,2%	7,9%
<b>Lourdes</b>			
Nombre total de retraités	1 612	2 617	4 229
Retraités percevant un droit direct seul	1 527	1 760	3 287
Retraités percevant un droit dérivé seul	5	135	140
Retraités percevant les deux à la fois	80	722	802
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,9%	6,3%	6,6%
<b>Bagnères-de-Bigorre</b>			
Nombre total de retraités	891	1 246	2 137
Retraités percevant un droit direct seul	837	823	1 660
Retraités percevant un droit dérivé seul	6	65	71
Retraités percevant les deux à la fois	48	358	406
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,7%	5,7%	5,3%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

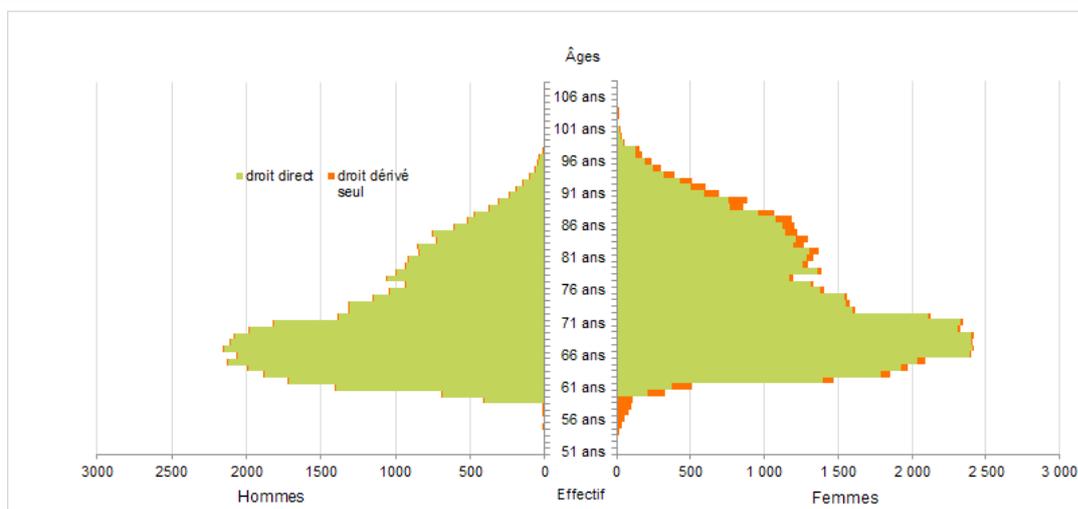


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	2 011	3 248	5 259
Droits directs (retraites personnelles)	1 795	2 312	4 107
Droits dérivés (retraites de réversion)	216	936	1 152
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	137	175	312
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	608	298	906
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,6 ans
Droits dérivés	77,4 ans	74,9 ans	75,3 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	37,8%	31,1%	34,0%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	39 920	51 308	91 228
Retraités percevant un droit direct seul	38 010	36 714	74 724
Retraités percevant un droit dérivé seul	297	2 579	2 876
Retraités percevant les deux à la fois	1 613	12 015	13 628
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	2,9%	3,5%	3,2%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	7 279	2 566	9 845
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,4 ans	75,3 ans	74,5 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	715 €	602 €	651 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 093 €	941 €	1 016 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	23,7%	57,3%	42,2%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

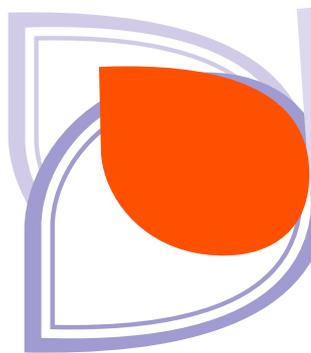
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations du minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

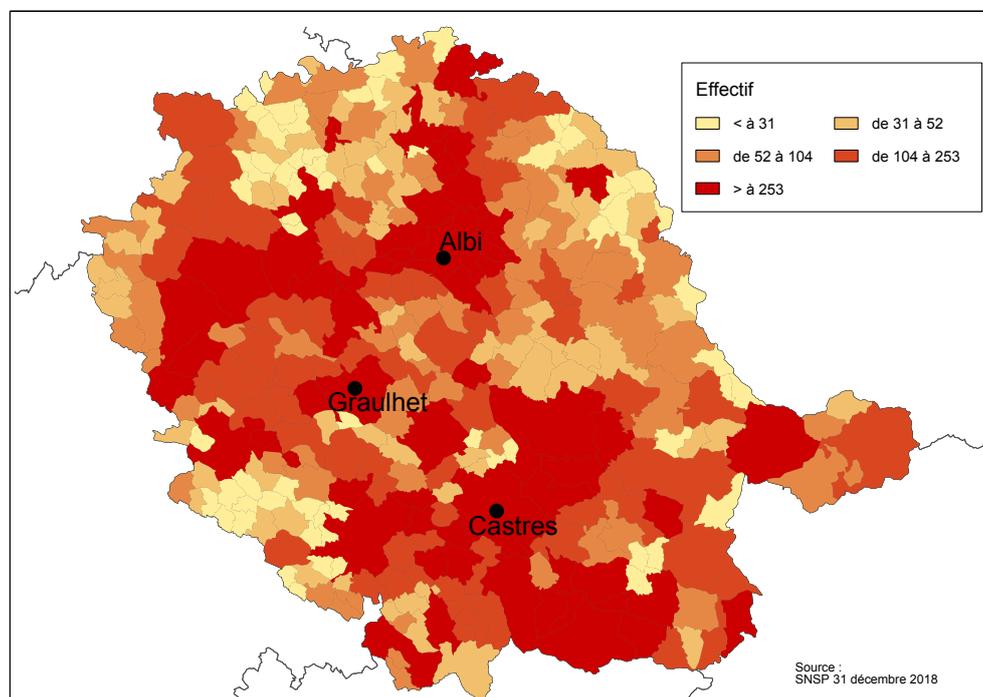
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels.  
Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



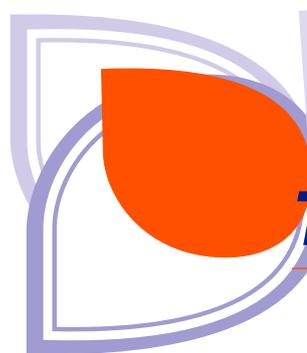
Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Albi</b>			
Nombre total de retraités	4 706	6 991	11 697
Retraités percevant un droit direct seul	4 520	5 046	9 566
Retraités percevant un droit dérivé seul	22	365	387
Retraités percevant les deux à la fois	164	1 580	1 744
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	4,3%	4,6%	4,5%
<b>Castres</b>			
Nombre total de retraités	4 364	6 169	10 533
Retraités percevant un droit direct seul	4 165	4 180	8 345
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	242	251
Retraités percevant les deux à la fois	190	1 747	1 937
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,9%	4,6%	4,3%
<b>Graulhet</b>			
Nombre total de retraités	1 562	2 004	3 566
Retraités percevant un droit direct seul	1 435	1 311	2 746
Retraités percevant un droit dérivé seul	8	91	99
Retraités percevant les deux à la fois	119	602	721
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,4%	4,2%	4,7%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

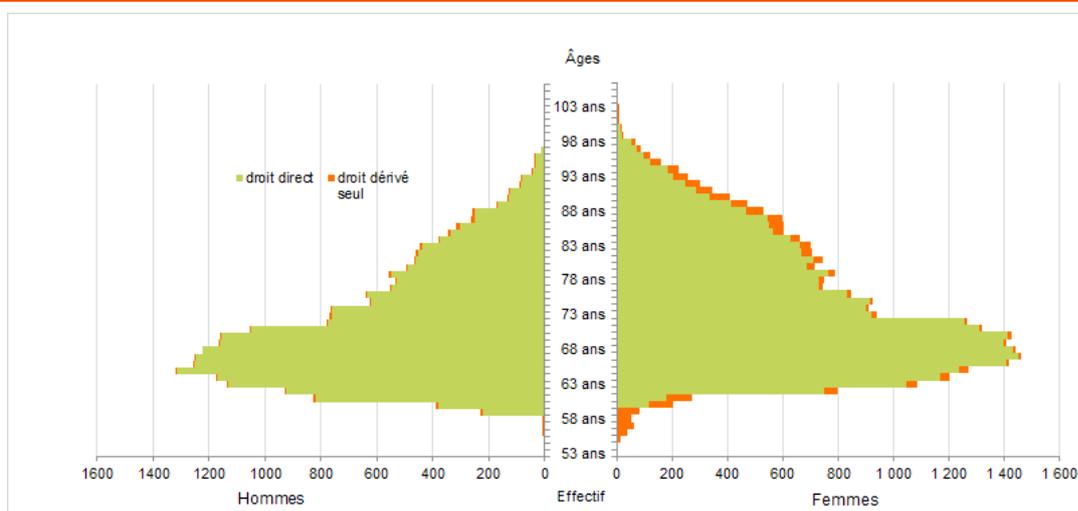


## Retraités résidant dans le département

Nouvelles attributions	Hommes	Femmes	Ensemble
Ensemble des attributions <sup>(1)</sup> de droits directs et de droits dérivés	1 133	1 834	2 967
Droits directs (retraites personnelles)	1 027	1 328	2 355
Droits dérivés (retraites de réversion)	106	506	612
Attributions du minimum vieillesse <sup>(2)</sup>	80	115	195
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	337	182	519
<b>Âges moyens au départ de la pension</b>			
Droits directs	62,2 ans	62,9 ans	62,6 ans
Droits dérivés	74,6 ans	74,6 ans	74,6 ans
<b>Proportions par rapport aux droits directs contributifs</b>			
Polypensionnés <sup>(3)</sup>	38,8%	35,2%	36,8%

Retraités en paiement au 31 décembre	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre total de retraités	22 550	29 077	51 627
Retraités percevant un droit direct seul	21 409	21 060	42 469
Retraités percevant un droit dérivé seul	219	1 569	1 788
Retraités percevant les deux à la fois	922	6 448	7 370
Minimum vieillesse <sup>(4)</sup>	4,0%	4,2%	4,1%
Retraites anticipées et mesures dérogatoires	4 482	1 789	6 271
Âges moyens des retraités (droits directs et droits dérivés)	73,0 ans	74,8 ans	74,0 ans
Montant global mensuel moyen de la pension servie par le régime général <sup>(5)</sup>	654 €	558 €	600 €
Montant global mensuel moyen de la pension servie aux retraités ayant une carrière complète au régime général <sup>(6)</sup>	1 098 €	942 €	1 018 €
Minimum contributif par rapport aux droits directs contributifs	28,2%	57,9%	44,6%

## Pyramide des âges des résidents



<sup>1</sup> Attributions d'une retraite de droit direct ou de droit dérivé au cours de l'année quelle que soit la date d'effet de la pension.

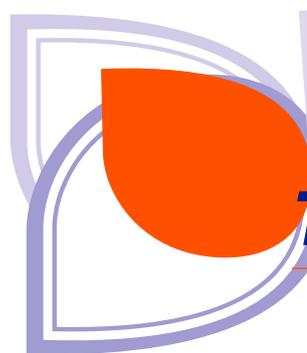
<sup>2</sup> Dénombrement des allocations de minimum vieillesse.

<sup>3</sup> Les retraités n'ayant relevé que de régimes alignés (RG, MSA, SSI) et dont la pension est liquidée par le RG dans le cadre de la liquidation unique des régimes alignés sont monopensionnés.

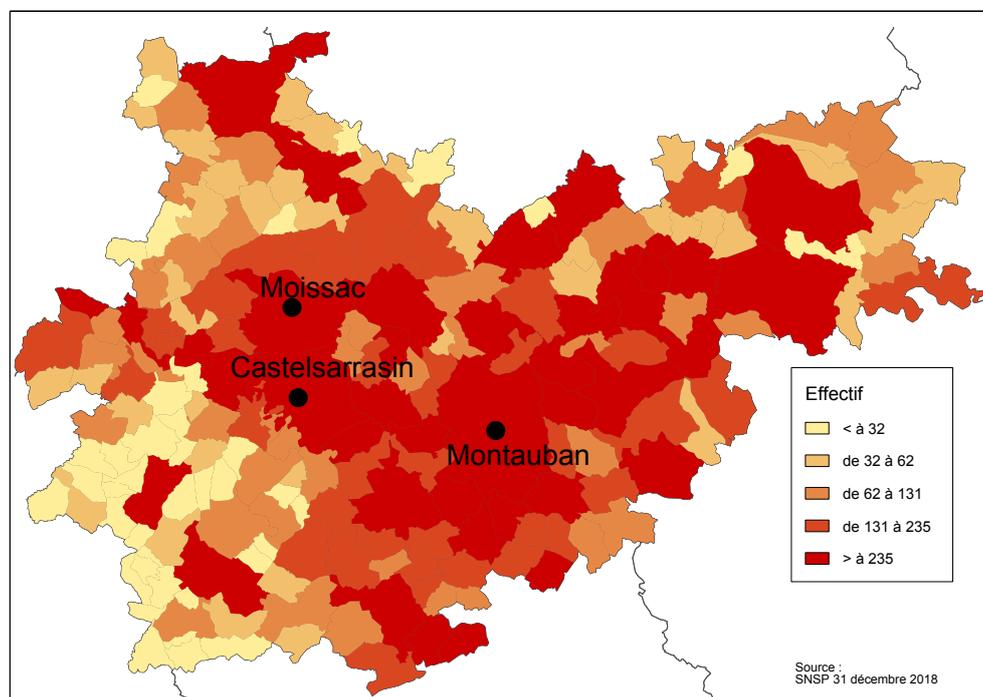
<sup>4</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation de minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.

<sup>5</sup> Ensemble des avantages de droit direct et de droit dérivé servis : montant de base après application des règles de minimum (minimum contributif ou minimum des pensions de réversion) et maximum (écrêtement du plafond de la Sécurité sociale) + compléments de pensions éventuels. Montant brut avant prélèvements sociaux et hors régimes complémentaires.

<sup>6</sup> Pensions de droit direct calculées à taux plein et sans prorata de durée d'assurance au régime général.



Retraités du régime général par commune



Statistiques des trois communes les plus peuplées du département

Retraités en paiement au 31 décembre par commune de résidence	Hommes	Femmes	Ensemble
<b>Montauban</b>			
Nombre total de retraités	5 261	7 218	12 479
Retraités percevant un droit direct seul	5 031	5 334	10 365
Retraités percevant un droit dérivé seul	23	345	368
Retraités percevant les deux à la fois	207	1 539	1 746
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	6,7%	5,3%	5,8%
<b>Castelsarrasin</b>			
Nombre total de retraités	1 290	1 680	2 970
Retraités percevant un droit direct seul	1 226	1 157	2 383
Retraités percevant un droit dérivé seul	9	93	102
Retraités percevant les deux à la fois	55	430	485
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	3,9%	5,7%	4,9%
<b>Moissac</b>			
Nombre total de retraités	1 298	1 657	2 955
Retraités percevant un droit direct seul	1 234	1 156	2 390
Retraités percevant un droit dérivé seul	10	104	114
Retraités percevant les deux à la fois	54	397	451
Minimum vieillesse <sup>(1)</sup>	5,5%	5,4%	5,5%

<sup>1</sup> Nombre de retraités bénéficiaires d'une allocation du minimum vieillesse par rapport à l'ensemble des retraités en paiement au 31 décembre.